

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2020
Séance n° 2/2020

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, BAJARD Marie-Noëlle, THEVENOUX Jocelyne, FERON William, BOURLIERE Claudine, AUNOS Daniel, DUMAS Mickaël, Franck MATICHARD, CATHELAND Germaine,

Absent : LIVET Julien arrivé à 20h30

Secrétaire de Séance : Marie Noëlle BAJARD

Date de la convocation : 21/02/2020

FINANCES

- Compte administratif et compte de gestion 2019. Mme le Maire informe que le budget primitif 2020 sera préparé par l'équipe qui sera en place après les élections et propose ce jour l'approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019.

Mme Le Maire présente aux conseillers les résultats comptables de chaque budget.

M. Livet arrive en cours de présentation du compte administratif de la commune.

M. William FERON, en sa qualité de président de séance propose de voter les comptes administratifs du budget de la commune, du budget de la Résidence et du budget lotissement pour l'année 2019.

Vote des comptes administratifs 2019 :

BUDGET COMMUNE	Section	RECETTES	815 966.79 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	557 485.95 €
	Section	RECETTES	113 978.22 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	545 762.38 €

Le compte administratif budget commune exercice 2019 est approuvé à l'unanimité (1 abstention).

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

1- Résultat de fonctionnement	=	653 975.52 €
2- Résultat d'investissement	=	273 997.32 €
3- Solde des restes à réaliser	=	- 463 177.75 €
4- Affectation en réserve	=	189 180.43 €
5- Report en fonctionnement	=	464 795.09 €

BUDGET RESIDENCE	Section	RECETTES	47 660.65 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	18 249.48 €
	Section	RECETTES	29 483.40 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	26 198.95 €

Le compte administratif budget résidence exercice 2019 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

6- Résultat de fonctionnement	=	69 698.89 €
7- Résultat d'investissement	=	- 24 903.91 €
8- Solde des restes à réaliser	=	0 €
9- Affectation en réserve	=	24 903.91 €
10- Report en fonctionnement	=	44 794.98 €

BUDGET LOTISSEMENT	Section	RECETTES	31 597.42 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	31 597.42 €
	Section	RECETTES	5 375 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	31 597.42 €

Le compte administratif budget lotissement exercice 2019 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

1- Résultat de fonctionnement	=	9 216.00 €
2- Résultat d'investissement	=	68 523.06 €
3- Solde des restes à réaliser	=	0 €
4- Affectation en réserve	=	0 €
5- Report en fonctionnement	=	9 216.00 €

Vote des comptes de Gestion 2019 : Conformes aux écritures des comptes administratifs, les comptes de gestion des budgets Commune, Résidence et Lotissement sont approuvés à l'unanimité.

- Mme le Maire en profite pour faire le point sur les subventions accordées par le Département :
 - Pour 2020
7000 € via l'enveloppe de solidarité pour l'installation de la télégestion
73 384 € via l'enveloppe voirie, ce qui représente 60% des dépenses de voirie
19 300 € via l'enveloppe territorialisée pour la restauration du Monument aux Morts et 9000€ pour les travaux de façade du restaurant
 - Pour 2021
115 000€ pour les travaux de réhabilitation des ateliers Guillermier

ECOLE, SPORT, LOISIRS

- **Ecole : qualité de l'air intérieur**

Mme le Maire rappelle qu'en janvier les résultats des études de la qualité de l'air réalisées à l'école montraient deux résultats mitigés. M. Despreaux nous informe que les résultats sont conformes aux valeurs seuil (réglementaires).

Les actions suivantes seront donc instaurées : limiter les produits contenant des formaldéhydes, s'assurer d'une aération suffisante au cours de la journée et après l'utilisation de produits d'entretien, et éventuellement mettre en place une installation d'une ventilation mécanique.
- **Conseil d'école 2nd trimestre**

Mme Déplace donne lecture du compte rendu : l'effectif est de 86 élèves.
Les meubles de bibliothèques achetés sont montés.

La question de la surveillance des élèves pendant le temps méridien est abordée par les représentants de parents d'élèves: Mme Déplace précise que deux adultes sont présentes pour la surveillance. Une nouvelle organisation a été instaurée depuis la rentrée de janvier les élèves de CM1 mangent avec les petits et le vendredi les élèves de CM2 mangent avec les petits, ce qui soulage le second service.

Les enseignants remercient les employés communaux, Bruno Déplace pour son intervention sur le matériel informatique et la municipalité pour le changement des fenêtres.
- **Cantine : loi Egalim**
 - * Mme Déplace a participé à une information sur la loi Egalim à l'initiative d'une association. Des mesures sont obligatoires notamment :
 - l'expérimentation du menu végétarien une fois par semaine
 - à compter du 1^{er} janvier 2022 : utilisation de 50% de produits de bonne qualité dont 20% de produits bio
 - * Un contrôle de la direction départementale pour la protection des personnes a été réalisé au restaurant scolaire.

Des points apparaissent non conformes :

 - Pas de réfrigération rapide : La cantinière devra donc utiliser des pains de glace pour abaisser rapidement la température des aliments cuits ou l'acquisition d'une cellule de refroidissement sera à envisager
 - Obligation d'indiquer l'origine de la viande bovine sur le menu
 - Obligation de tenir un cahier des températures à réception des aliments : l'achat d'un thermomètre sera nécessaire
 - Obligation de réaliser des analyses bactériologiques de l'eau 1 fois par an, des plats et surfaces 1 fois par trimestre : des laboratoires seront donc contactés prochainement
- **Feux d'artifice**

La société l'Etoile a repris contact avec Mme Déplace. Le montant de la prestation serait de 1773.69 € TTC – avec 5% de remise soit 1685€ TTC. Les élus préfèrent ne pas donner suite pour l'instant et laisser la décision pour le prochain conseil municipal en place.

INTERCOMMUNALITE

- Règlement Général sur la Protection des Données personnelles :
M. Woreth, mandaté par Roannais agglomération est intervenu auprès du personnel. Il interviendra pour informer les nouveaux élus afin de mettre en place la protection des données personnelles et se conformer à la loi en vigueur.
- Nouvelles aides à l'habitat, bilan des aides 2019 :
Roannais Agglomération a mis en place des aides :
 - envers les propriétaires pour la réhabilitation de logements
 - pour la remise sur le marché d'un logement inoccupé
 - pour les propriétaires occupants aux revenus modestes ; réalisation de travaux d'adaptation en cas de perte d'autonomie ou économie d'énergie

Mme le Maire communique les aides octroyées via ces dispositifs sur la commune :

- programme renov' ta baraque : 3 logements ont bénéficié des aides pour 11 000€
- programme habiter mieux : 1 logement a bénéficié de cette aide pour 1 500 €

- Roannaise de l'eau : des travaux de renouvellement du réseau auront lieu en 2020, chez Game pour 33000€.

BATIMENTS

- Logement ancienne école : achat sèche serviette 263.30€ HT, changement chauffe-eau groupe Lépine car percé, achat d'un mitigeur de douche pour un logement maison Berthon.
- Rideaux de l'école : M. Beurrier énonce un devis de St Maclou pour la fourniture de rideaux pour la classe des CM (suite au changement des fenêtres) et pour la salle d'évolution : 419.53€HT
- Chantier Guillermier : le chantier a avancé un peu trop vite, l'entreprise Menis devra déposer le placo sous les fenêtres pour l'intervention de l'entreprise BAMB (installation des menuiseries extérieures) semaine 11.
- Salle des fêtes : La cuvette des toilettes destinées aux personnes handicapées n'était pas adaptée. Elle a donc été changée pour un montant de 420.70 € HT.

VOIRIE

- Programme voirie sur Départementale : le renouvellement des couches de surface est planifié par le département sur la route reliant St Martin à St Bonnet des Quarts.
- Astreintes agents : Mme le Maire rappelle que les agents voirie sont d'astreintes les week-ends et jours fériés du 1^{er} décembre au 29 février. Il convient donc de les rémunérer selon les tarifs en vigueur.

Le montant des astreintes à payer pour chaque employé est le suivant :

- MONTAGNIER Philippe : 581.00 €
- GIRARD Joël : 511.35 €
- POURRET Abel : 488.25 €

Le conseil accepte à l'unanimité

- Travaux fossé La Loire : devis
M. Jeneste explique que le fossé est juste empierré, difficile à nettoyer et génère de mauvaises odeurs l'été. Deux entreprises sont venues sur place et ont une vision différente du chantier. Elles ont donc émis des propositions différentes :

Eiffage : demi-tuyau pris dans le béton + reprise des murs des maisons 4132 € HT

Bouhet : propose de couler le fond en béton 3420 € HT

Mme Le maire propose de retenir le devis d'Eiffage, plus onéreux mais produisant un travail plus efficace

Le conseil accepte à l'unanimité

- Prestation de service entre la commune de St Martin D'Estreaux et la commune de St Germain Lospinasse pour l'utilisation d'un broyeur.

Mme le Maire expose les principales conditions :

Coût 7€ / heure d'utilisation

35€ à chaque mise à disposition

Forfait de 20€ / an pour charges de structure

Ce sont les agents de la commune de St Germain qui se chargent du montage et démontage des couteaux.

Chaque commune utilisatrice du broyeur possédant des propres couteaux.

Le conseil accepte à l'unanimité (1 abstention)

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de classement de la commune en catastrophe naturelle a été réalisée suite à la demande d'un habitant dont la maison connaît des désordres importants au niveau du carrelage.
- Bureau de vote : permanences pour les élections du 15 et du 22 mars
- Droit de préemption : immeuble situé 35 ancienne RN7 parcelle AB 25.
Le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.
- Fin du numéraire : pour informations, à compter du 1^{er} mars, les contribuables ne pourront plus payer à la trésorerie mais devront payer dans un bureau de tabac habilité à recevoir des fonds publics. Pour l'instant, le plus proche serait celui de La Pacaudière.

Séance levée à 22h20